



Validité du permis de conduire

Par Boris1841

Bonjour,

Avec 0 points sur mon permis (dernière infraction à 1 pt commise le 17/04/24 mais un permis toujours déclaré VALIDE sur l'application MESPOINTSPERMIS, j'ai fait un stage "d'URGENCE" lundi-mardi 13-14 mai, me permettant en théorie de récupérer dès le mardi soir 4 points.

Mais... j'ai pris possession cet après-midi 16 mai à la Poste de la lettre 48SI en LRAR pour laquelle j'avais reçu un avis de passage. Cette lettre m'informe de l'invalidation de mon permis et ce depuis le 19/04.

Or après nouvelle vérification, mon permis est toujours considéré VALIDE sur l'appli MESPOINTSPERMIS.

Très inquiet évidemment de savoir ce qui prime : l'attribution des 4 points stage ou la date d'envoi de la LRAR avisée le 7/05 mais retirée seulement aujourd'hui ?

Merci de votre réponse.

PS : si annulation y a-t-il un délai avant de repasser le permis ? Cordialement